

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 18 février 2026, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux d'abattage d'arbres dans la rue Renert à Bereldange :

Stationnement interdit

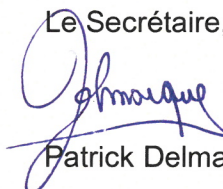
Du lundi 23 février 2026 de 08.00 heures jusqu'à 17.00 heures, selon les besoins des travaux, le stationnement dans la rue Renert est interdit sur le tronçon entre son intersection avec la rue de Bridel et la maison numéro 3, rue Renert, des deux côtés, sur une longueur de 20 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

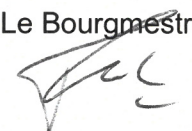
Du lundi 23 février 2026 à 08.00 heures jusqu' à 17.00 heures, selon les besoins des travaux, l'accès au tronçon du trottoir de la rue Renert, du côté des maisons avec les numéros pairs, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros impairs.

Walferdange, le 18 février 2026

Le Secrétaire,


Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,


François Sauber